

## Message du Conseil communal au Conseil général N° 7 du 3 juin 2013

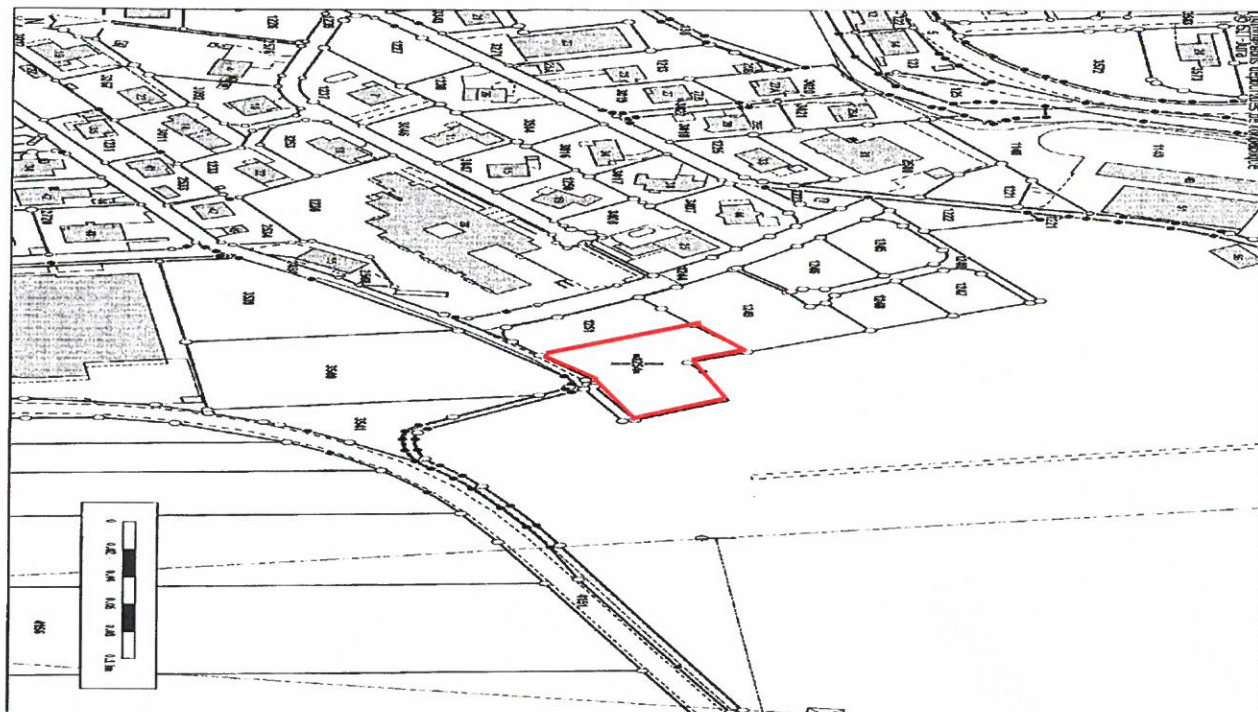
**OBJET : Emprunt de Fr. 85'000.00 pour l'achat de la parcelle N° 1254 du ban de Bassecourt**

### 1. Considérations générales

Si l'on souhaite dans un plus ou moins proche avenir agrandir le Home médicalisé Claire-Fontaine, y créer des places de parc dignes de ce nom et y réaliser un accès convenable, il est indispensable d'acheter la parcelle N° 1254 d'environ 2'000m<sup>2</sup>.

### 2. Explications

Depuis 2 ans, le propriétaire de la parcelle N° 1254 propose son terrain à la vente. Plusieurs amateurs ont montré de l'intérêt pour l'acquisition de ce bien. A chaque fois, la Commune de Bassecourt s'est opposée à cette transaction pour des raisons "d'intérêts publics prépondérants".



En effet, ce terrain se situe dans le prolongement du Home "Claire-Fontaine", et dans le projet futur d'agrandissement de ce home, cette parcelle est indispensable pour y créer des places de parc et réaliser un accès convenable depuis la bretelle d'autoroute. La construction d'une maison familiale à cet endroit limiterait, voir bloquerait tout projet d'avenir pour le home.

Le Conseil communal vous propose d'acheter cette parcelle pour un montant global de Fr. 80'000.00 + les frais car il n'est plus possible de bloquer encore longtemps ce propriétaire dans sa volonté de vendre son terrain.

### **3. Financement**

La dépense sera couverte par voie d'emprunt.  
Intérêts + amortissements, coût annuel estimé Fr. 4'250.00.

### **4. Préavis des autorités**

Le Conseil communal, le dicastère de l'urbanisme ainsi que celui des finances, budget et développement économique unanimes vous recommandent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 3 juin 2013

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président**

  
**Jean-Bernard VALLAT**

**Le Secrétaire**

  
**Michel GUERDAT**